



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 JANVIER 2009

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 14/01/2009
Date d'affichage :

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry – Adjoints, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, THOMAS Martine, MM. DEPRESLES Daniel, HABERT Michel, PIOU Denis, BLONDAT Eric, LECOURTIER Rémy

Absents : /

Absents excusés : Madame VERGNORY Françoise ayant donné pouvoir à Madame PAQUERIAUD Joëlle , Madame CARMIGNAC Josette , M. NAUGUET Christophe ayant donné pouvoir à M.STEFUNKO Jean

Madame BOUCHET Marie-Pierre est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du 18/11/2008
- 2) Avenants travaux de voirie
- 3) Motion concernant la désertification des services publics
- 4) Renouvellement du bail de la Poste
- 5) Modification de la délibération de délégation au Maire
- 6) Questions diverses

1. Lecture du Procès verbal du 18 novembre 2008

Lecture du procès verbal de la séance du 18 novembre 2008,

- Monsieur Leruse précise que la commission d'urbanisme qui se réunit le 21 janvier 2009 se prononcera sur l'opportunité de renouveler la convention ATESAT
- Il informe également le Conseil Municipal que l'éclairage public a été rétabli et que les murs qui avaient été repeints ont été recouverts de tags.
- Monsieur Spahn demande que soit organisée une réunion avec les communes concernées pour fixer les dates des prochaines animations débats.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Avenants travaux de voirie

Dans sa séance du 22 mai 2008, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Colas pour les travaux d'aménagement de la voirie et du réseau d'eaux pluviales Rue de la Montagne, Rue Pierre Larousse, Rue Gallois Lallier et Rue du Mousseau, avec options bordures coulées en place et revêtement en enrobé.

Cependant le montant du marché ne reprenait pas ces options.

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge M. le maire de signer les avenants établis par le maître d'œuvre Azimut Conseils pour les travaux des rues citées. M. le Maire précise que cela n'entraîne pas d'augmentation des dépenses initialement prévues.

- rue Pierre Larousse : le montant du marché est donc de 139426.00 € HT options comprises.
- rue de la Montagne : le montant du marché est donc de 144787.30 € HT options comprises.
- rue Gallois Lallier : le montant du marché est donc de 112904.60 € HT options comprises.
- rue du Mousseau : le montant du marché est donc de 170945.50 € HT options comprises

3. Motion concernant la désertification des services publics

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion prise par le Sivom du Nord Sénonais contre le départ des services publics et des services au public.

Il propose de reprendre la même délibération au nom de la commune de Villeblevin, afin notamment de protester contre une suppression envisagée du bureau de poste.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, M. STEFUNKO précise qu'il faudra cependant dans la délibération ne pas utiliser le terme « agence postale » mais « bureau de poste », plus approprié.

4. Renouvellement du bail de la Poste

Il convient de renouveler le bail de location de La Poste. La Poste propose qu'un seul acte de location soit établi pour la totalité des locaux, avec les clauses suivantes :

- un loyer annuel de 6700 €
- une superficie de 156 m² destinée à l'activité postale
- une durée de bail de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2009
- une indexation annuelle du loyer calculée selon l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction
- le droit au renouvellement

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet acte au nom et pour le compte de la commune. Il prendra effet à compter du 1^{er} avril 2009.

5. Modification de la délibération de délégation au Maire

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Sous-Préfet, datée du 26 novembre 2008 demandant de modifier la délibération du 31 mars 2008, qui a pour objet les délégations au Maire.

En effet, les alinéas 3, 15 et 21 de ladite délibération ne fixaient pas de limites aux délégations visées.

M. le Maire propose de modifier ces alinéas de la façon suivante :

- alinéa 3 : De procéder, pour un montant maximum de 50000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article

L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- alinéa 15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et ce pour un montant maximum de 5000 € ;
 - alinéa 21 : D'exercer, au nom de la commune et pour un montant maximum de 5000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6. Questions diverses

a) Point sur les travaux de construction de la station de traitement des pesticides

Le chantier a connu quelques problèmes techniques et des finitions sont à revoir, notamment au niveau des peintures. Le problème d'accès au chantier persiste mais les entreprises se sont engagées à remblayer l'accès et à garer leurs véhicules sur le chantier et non plus au bord de la route.

A ce jour les délais prévus initialement sont tenus.

L'eau passe désormais par la station, même si elle n'y est pas encore traitée. La peinture au sol va être étalée et les armoires électriques seront livrées la semaine prochaine.

La société GEBAT a proposé qu'un aérotherme soit installé au lieu des convecteurs prévus. M. STEFUNKO demande que GEBAT fournisse un bilan thermique pour les deux solutions afin de savoir quelles sont les différences au niveau de la consommation.

b) Point sur les travaux sur les bâtiments communaux

Tous les bâtiments tagués ont été repeints mais de nouveau dégradés. Il faudra donc repeindre une nouvelle fois.

M.STEFUNKO souhaite que soient chiffrés tous les travaux dus aux tags et aux dégradations de toutes natures.

c) Le périmètre de captage de La Pichonne

Sciences Environnement a commencé l'étude concernant la révision des périmètres de protection et de la DUP du captage de La Pichonne

d) Informations diverses

- M. le Maire distribue à tous les membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2007 du Sivom Nord Sénonais.
- Il fait part d'une invitation à la lecture publique d'un texte d'Albert Camus à la Salle des Fêtes le 30 janvier 2009 à 20h30.
- Il informe le Conseil qu'une grève des enseignants est prévue le 29 janvier 2009 et rappelle que, conformément à la loi qui a été votée, la commune doit organiser le service minimum d'accueil des élèves.
- Il porte également à la connaissance du Conseil que la fermeture d'une classe de l'école primaire est envisagée par l'Académie, compte tenu des effectifs prévus.

Monsieur STEFUNKO

- Souhaite qu'un rendez-vous soit pris avec EDF pour une étude sur les économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments communaux.
- Demande que l'opération « Cœur de Village » soit rapidement mise en route, comme c'est le cas dans plusieurs communes voisines.
- Demande si les délibérations de la Communauté de Communes Yonne Nord sont bien affichées. M. LERUSE lui répond positivement
- Signale qu'un panneau d'affichage est à remplacer
- Signale que le monument dédié à Albert Camus a besoin d'être nettoyé
- Les murs tagués sur la place de la Mairie, en face de la boulangerie doivent être également nettoyés par sablage. M. le Maire propose de demander un devis.
- M. STEFUNKO fait part de la satisfaction de la population concernant le service d'hiver (salage) assuré par les employés communaux. Il explique l'organisation de ce service et rappelle à cette occasion que suite à l'accident de travail d'un agent, le personnel est momentanément en sous-effectif.
- M. STEFUNKO rapporte au Conseil Municipal l'ensemble des propositions de la commission voirie qui s'est réunie le 15 décembre 2008. La commission envisage notamment de modifier la signalisation par l'implantation de stop et de limiter la vitesse à 30km/h dans le centre du village. Ces propositions sont pour le moment en attente de chiffrage, des devis seront demandés.

M. LECOURTIER

- Signale que le bureau de Poste de Villeblevin ne fait pas toutes les opérations bancaires, en particulier le change de monnaies.
- Demande si quelque chose est prévu pour la Grande Rue qui est en très mauvais état. M. STEFUNKO lui répond que de l'enrobé a été commandé et sera mis en œuvre en fonction des conditions climatiques.

M. JORDAT

- Fait part de la visite de sécurité effectuée au foyer communal. Quelques modifications sont à apporter, un devis a été demandé, il s'élève à 3682 € TTC.
- La salle des fêtes est en cours de réfection, la moquette murale va notamment être changée. Le nouveau revêtement n'est pas encore choisi.
- M. JORDAT signale que quelques dégradations ont eu lieu au foyer communal ainsi qu'au local du tennis.
- Informe que l'entreprise Phillalu intervient cette semaine sur les volets de l'école et du foyer communal
- Propose qu'un devis soit demandé pour installer un rideau devant la porte de la mairie.
- Signale l'existence d'un mur qui menace de s'écrouler rue des Salles et d'un lampadaire défectueux rue Regnier.

M. SPAHN

- Distribue l'ébauche du prochain bulletin municipal. Plusieurs devis pour l'impression de 950 exemplaires ont été demandés, le mieux-disant est l'imprimerie du Confluent à Montereau. Le Conseil Municipal à une exception opte pour l'impression couleur.
- Concernant le service minimum d'accueil des élèves en cas de grève, M. SPAHN informe que le vivier de volontaires se compose actuellement de 7 personnes (il faut une personne pour 15 élèves). La liste sera transmise à l'Académie en fin de semaine.

M.BLONDAT

- Lors de ses vœux, M.le Maire a invité les habitants à adresser leurs questions à tous les membres du Conseil municipal. M.BLONDAT lui fait remarquer que les conseillers ne sont pas toujours en mesure d'apporter des réponses précises.

M.PFEFFER

- Signale qu'un mur Rue du Moulin n'est toujours pas crépi. M.LERUSE l'informe que les propriétaires ont un délai de 3 ans pour crépir.
- Signale de nombreux cas de conduites d'eau gelées chez les particuliers pendant la période de froid.
- Informe que des conduites usagées en fonte doivent être remplacées rue Berthelot et rue de Flagy.
- Informe que trois poteaux incendie sont inutilisables et doivent être absolument remplacés. Le SDIS a été prévenu.

MME DELALLEAU

- Demande que l'on s'occupe des problèmes de factures d'eau impayées.
- Souhaite que l'opération « cœur de village » avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire, Marc LERUSE